Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_196-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/196

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : APPROBATION DES CRÉANCES ÉTEINTES

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_196-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/196

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : APPROBATION DES CRÉANCES ÉTEINTES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2321-3 et R2321-3,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget,

Considérant qu'un usager était redevable du service des transports scolaires pour l'année 2017 et qu'il est toujours redevable vers la collectivité,

Considérant que la trésorerie de Castres Gironde a informé la collectivité de l'irrécouvrabilité totale et définitive de la créance,

Considérant que par le résultat de la commission de surendettement des particuliers de la Dordogne en date du 11 octobre 2022 a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire emporte effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteurs arrêtées à la date de la décision de la commission,

Considérant que le montant de la dette concernée s'élève à 44,00€,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les comptes de la collectivité par les écritures spécifiques,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Contrairement aux admissions en non valeur, une créance éteinte est irrécouvrable. La dette est totalement effacée. A l'inverse, les admissions en non valeur peuvent être récupérées si un jour la solvabilité du débiteur s'améliore.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise l'abandon de la créance de 44€ pour l'usager concerné,
- Demande à Madame la Trésorière de Castres-Gironde, comptable de la collectivité, de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu